



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024

Sommaire

4 Préambule

Contexte général
Cadre réglementaire



10 Le Département, acteur du développement durable

- 12 Plan d'action énergie climat (PAEC)
- 13 Consommations en énergie
- 17 Déplacements et mobilités
- 20 Développement de modes de production et consommations responsables
- 23 Modernisation et accompagnement des services

28 Le Département, partenaire des territoires durables

- 29 Développement de modes de production et consommations responsables
- 32 Déplacements et mobilités
- 34 Préservation des milieux et des ressources
- 40 Culture, sport, jeunesse : leviers du développement durable
- 42 Solidarité territoriale et cohésion sociale

45 Annexes

- 46 Glossaire



Préambule

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RDD) du Département de l'Ardèche met en lumière l'intégration des axes de développement durable dans l'ensemble des politiques départementales. Il reprend par thématique l'ensemble des actions mises en œuvre pour les Ardéchois ainsi que dans les pratiques internes de la collectivité.

Les objectifs de ce rapport répondent aux enjeux du cadre national, à savoir :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Ce RDD reprend le contexte réglementaire qui s'applique à la collectivité et qui doit être décliné sur les enjeux locaux de l'Ardèche. Il rappelle également les grands objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable, de réduction de consommation foncière ou encore de recyclage, réemploi, revalorisation...

Le Département a voté en 2023 son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi que le plan d'action réglementaire qui en découle : le Plan d'action énergie climat ou PAEC. Ces documents, déposés auprès de l'ADEME, ancrent l'engagement et l'implication du Conseil départemental dans la mise en œuvre opérationnelle et territoriale du développement durable.

Ce rapport de développement durable intègre les données 2024 ainsi que les perspectives envisagées pour 2025 et s'articule en deux parties :

- Le Département, acteur du développement durable : les pratiques internes de la collectivité.
- Le Département, partenaire des territoires durables : les actions conduites par le Département au titre de ses compétences et à destination des territoires.

CONTEXTE

général et cadre réglementaire

CONTEXTE MONDIAL

Synthèse du 6^e rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) publiée le 20 mars 2023 et approuvée par les représentants des 195 pays membres du GIEC.

- Le GIEC confirme que les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités humaines sont responsables du rythme sans précédent du réchauffement climatique : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle.
- Les modèles climatiques sont fiables sur les dernières décennies et le réchauffement de la planète devrait atteindre +1,5 °C dès le début des années 2030.
- Limiter ce réchauffement entre 1,5°C et 2°C (COP21 Accord de Paris) ne sera possible qu'en accélérant sans délai la baisse des émissions :
 - Réduire de 55 % les émissions dès 2030,
 - Atteindre la neutralité carbone dès 2050,
 - Les solutions pour baisser les émissions existent et se développent.
- Les épisodes climatiques extrêmes (vagues de chaleur, pluies torrentielles, sécheresses, incendies ...) vont être plus intenses, plus fréquents, plus longs, ce qui rendra leur gestion très complexe.
- Retarder les actions et les politiques d'adaptation compromet leur efficacité, diminue leur potentiel et en augmente le coût.
- Des phénomènes sont déjà irréversibles tels que la fonte des glaces, l'acidification et l'augmentation du niveau des océans.
- Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique.



#1 – PRÉAMBULE

DÉCISIONS EUROPÉENNES

Le Pacte vert pour l'Europe

Le Pacte vert est un ensemble de mesures visant à engager l'Union européenne sur la voie de la transition écologique, respectant ainsi les engagements de l'Accord de Paris. L'objectif est d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 et de réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre dès 2030 par rapport à 1990.



Quelques mesures phares :

- Doublement de la part des énergies renouvelables (40% en 2030)
- Tous les bâtiments de l'UE plus économes en énergie d'ici à 2030 (distinction bâtiments résidentiels / non résidentiels / neufs / existants). L'objectif final est que, d'ici à 2050, tous les bâtiments soient des bâtiments à émissions nulles.
- Fin de la vente des véhicules thermiques (essence ou diesel) en 2035,
- Déploiement d'infrastructures de distribution des carburants alternatifs,
- Refonte du marché du carbone (baisse des quotas et hausse du prix du carbone),
- Répartition des efforts climatiques entre Etats membres.

RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

Les 4 piliers de la stratégie énergétique

- La sobriété énergétique,
- L'efficacité énergétique,
- L'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR),
- La relance de la filière nucléaire française.

Depuis l'accord de Paris (COP 21), signé en 2015, la France a engagé de nombreuses mesures et réglementations qui s'imposent aux collectivités locales.

Principales mesures qui s'imposent au Département de l'Ardèche en lien avec la lutte contre le dérèglement climatique (liste non exhaustive)



Loi EGALIM 2016 :

- Obligation de proposer 20 % de produits Bio et 50 % de produits labellisés dans les restaurations scolaires.
- Obligation de proposer dans les cantines scolaires une fois par semaine un menu à base de protéines végétales.



Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire – AGECE 2020 :

Obligation d'achats de biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées (20 à 40 % selon le type de produit).

Commande publique : Décret du 2 mai 2022 :

Obligation de réaliser un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) si montant annuel des achats > à 50 M€ HT.

Loi climat et résilience 2021 :

Obligation pour les acheteurs publics d'ajouter des clauses environnementales dans tous les marchés.



Plan biodiversité 2018 :

- Réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.
- Objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) fixé pour 2050.



Loi portant engagement national pour l'environnement 2010 et Loi Énergie-climat 2019 :

Obligation de réaliser un Bilan carbone et un plan de transition climatique (à réactualiser tous les 3 ans).



Loi d'orientation des mobilités – LOM 2019 :

- **Renouvellement de la flotte de véhicules avec des véhicules à faible émission** (dont VL : 30 % jusqu'à fin 2024, 40 % en 2025-2029, 70 % à compter de 2030).
- Obligation de mener des actions de formation et de sensibilisation à l'éco-conduite pour les agents et s'assurer que les conditions pour une utilisation optimale des véhicules à faibles émissions sont réunies.

Loi ELAN 2018 : Décret tertiaire bâtiments > 1 000 m² :

Réduction des consommations énergétiques - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2050.

Loi climat et résilience 2021 :

A compter du 1^{er} janvier 2024, obligation d'élaborer une stratégie pluriannuelle de réduction de la consommation énergétique du patrimoine immobilier à usage tertiaire.

2024 : la France se dote d'un nouveau plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Avec la publication de son nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique, la France confirme son avance en matière de planification de l'adaptation. Ce nouveau plan s'inscrit dans la Stratégie française énergie climat, feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris et au Pacte vert pour l'Europe. Face au changement climatique, la France se prépare tout en poursuivant son action globale et de long terme sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

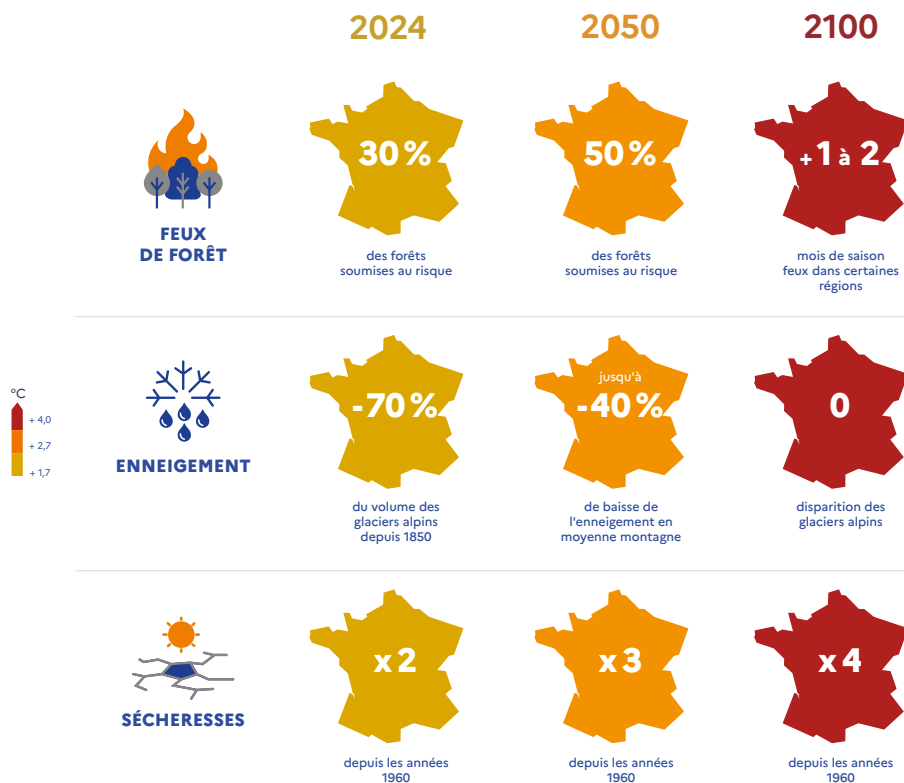
Ce plan repose sur 5 axes :

- **Protéger** la population
- **Assurer** la résilience des territoires, des infrastructure et des services essentiels
- **Adapter** les activités humaines
- **Protéger** notre patrimoine naturel et culturel
- **Mobiliser** les forces vives de la nation.



Il comprend 51 mesures pour tous les secteurs d'activité à mettre en œuvre grâce à plus de 200 actions concrètes pour les court, moyen et long termes.

Projection des impacts du dérèglement climatique en France hexagonale d'ici 2100



Les impacts déjà visibles du dérèglement climatique en France



HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE

+1,7°C

en moyenne en France hexagonale depuis 1900



INONDATIONS

313

communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024



ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

20%

des 5 000 km de littoraux français déjà concernés



SUBMERSION MARINE

1,5 million

d'habitants exposés au risque



PROPAGATION DU MOUSTIQUE-TIGRE

dans

78

départements hexagonaux



Apparition de fissures du fait du RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

11 millions

de maisons en zone à risque



HAUSSE DU NIVEAU MARIN

+20 cm

depuis 1900



VAGUES DE CHALEUR

9

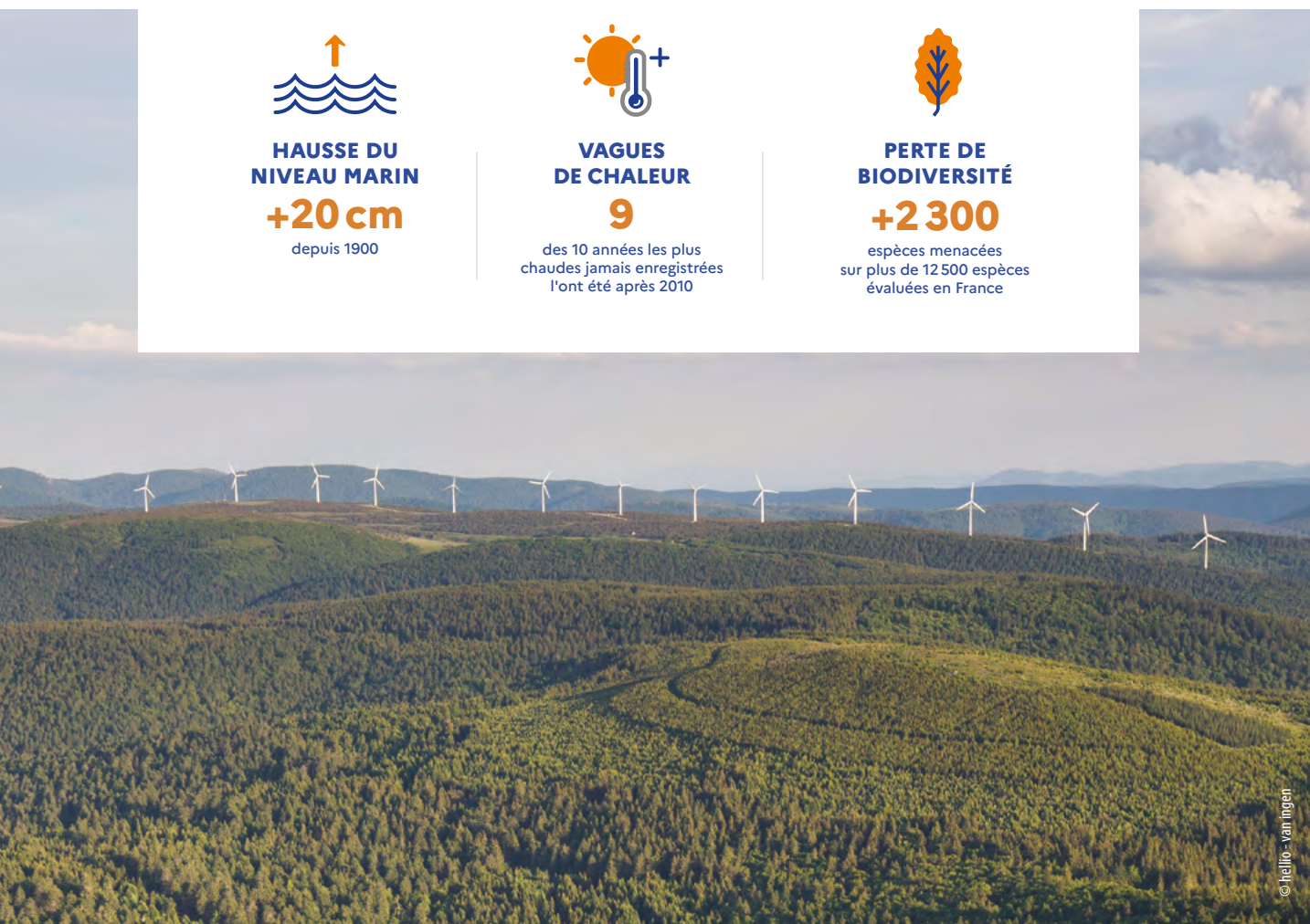
des 10 années les plus chaudes jamais enregistrées l'ont été après 2010



PERTE DE BIODIVERSITÉ

+2 300

espèces menacées sur plus de 12 500 espèces évaluées en France



© helio - van ingen

LE DÉPARTEMENT, **acteur du développement durable**



CHIFFRES CLÉS 2024

34 élus
50 % de femmes
et 50 % d'hommes

1 941 agents
tous statuts confondus

1 449 agents sur
effectif permanent (54,58 % de
femmes et 45,41 % d'hommes)

755 agents
pratiquant du télétravail
(78,94 % de femmes
et 21,08 % d'hommes)

105 bâtiments
départementaux dont
75 recevant du public (ERP)
et 37 soumis au décret
tertiaire

57,58 %
des marchés publics (fournitures,
services et travaux) incluent des
critères environnementaux et
25 % des critères sociaux

L'intégration des dimensions écologiques et énergétiques dans la gestion du patrimoine bâtiementaire ainsi que dans le fonctionnement et les pratiques internes de la collectivité est déterminante pour s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable efficace et cohérente, tout en favorisant une approche qualitative et quantitative au service des usagers et des agents du Département.

PLAN D'ACTION ÉNERGIE CLIMAT (PAEC)

L'année 2024 a marqué l'accélération dans la mise en œuvre opérationnelle du PAEC voté par le Département en mars 2023. Ce plan d'action opérationnel visant à accélérer la réduction des émissions permettra de cibler une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément au schéma national bas carbone.

Des actions ont été lancées dans plusieurs directions sur diverses thématiques telles que l'alimentation des collèves, les mobilités durables, les économies d'énergie, la sobriété des achats, la préservation de la ressource, la gestion des déchets, la sobriété numérique... L'ensemble des actions engagées sont présentées dans les différentes rubriques de ce rapport. La mise en œuvre du PAEC, ponctuée d'évaluations et d'ajustements, se poursuivra jusqu'en 2030.

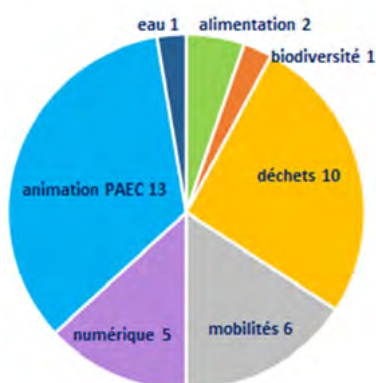
Le volet communication

Dans le cadre des journées du PAEC, les publications se poursuivent avec une quarantaine d'articles publiés en 2024 qui ont totalisé près de 5000 vues. Ces articles portaient sur sept thématiques du plan d'action, et chaque article a comptabilisé une moyenne de 125 vues.

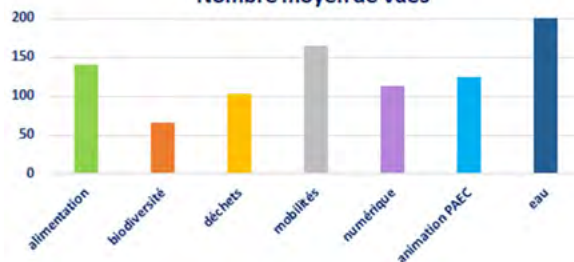
PERSPECTIVE 2025

Le BEGES et le PAEC seront évalués et mis à jour en 2025 tel que le prévoit la législation. Les ajustements porteront sur l'intégration de nouvelles thématiques dans le volet atténuation (l'eau et la biodiversité par exemple) et intégrera également un nouveau volet « résilience » qui conduira à mener une réflexion sur l'adaptation de nos politiques publiques au dérèglement climatique.

Nombre de publications



Nombre moyen de vues



CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Le Département a engagé une dynamique de transition énergétique de ses bâtiments, en particulier pour les 37 soumis aux exigences du Décret Tertiaire qui fixe un objectif de réduction de 40% des consommations énergétiques pour les bâtiments de plus de 1000 m² d'ici 2030.

Cette dynamique poursuit 3 objectifs : réduire les consommations d'énergie, réduire la dépendance des bâtiments aux variations du coût de l'énergie et produire des énergies renouvelables.

Action — Remplacement des appareils de production et des équipements

En 2024 les travaux de remplacement des appareils de production ont grandement contribué à l'atteinte des objectifs de développement durable tout en dégagant des économies financières significatives :

- Remplacement des 5 chaudières les plus énergivores pour un montant de 285 000 €
- Gain énergétique de 197 MWh
- 16 700 € d'économies par an
- Sites concernés : collège Chamontin Le Teil, Médiathèque départementale Vernosc-lès-Annonay, Archives départementales Privas, centre d'exploitation des routes de Vallon Pont d'Arc et centre d'exploitation des routes des Vans.

Cette action représente une économie de 57 tonnes de CO₂e par an. Pour rappel cela représente en termes d'émissions de gaz à effet de serre à :

- 664 smartphones à la fabrication
- 262 000 km en voiture thermique
- 15 000 aller-retours Paris-Marseille en TGV



#2 – LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action — Remplacement des équipements de pilotage

La mise en place d'équipements de pilotage spécifiques permet d'optimiser les consommations d'énergie des bâtiments avec :

- L'installation de 5 GTC (Gestion technique centralisée) pour un montant de 112 000 €
- 6 000 € d'économies par an

Cette action représente une économie de 23 tonnes de CO₂e par an. Pour rappel cela représente en termes d'émissions de gaz à effet de serre à :

- 268 smartphones à la fabrication
- 106 000 kms en voiture thermique
- 6 000 aller-retours Paris-Marseille en TGV



Action — Travaux de rénovation thermique des bâtiments

Le service construction et maintenance des bâtiments poursuit les opérations de rénovation thermique avec, cette année 2024 :

- Le remplacement de la toiture du centre des routes à Annonay
- Le remplacement de la toiture du centre des routes à Tournon-sur-Rhône
- Le démarrage des travaux dur le centre des routes de Bourg-Saint-Andéol
- De nouvelles études lancées pour les collèges de Jastres à Aubenas et du Laoul à Bourg-Saint-Andéol



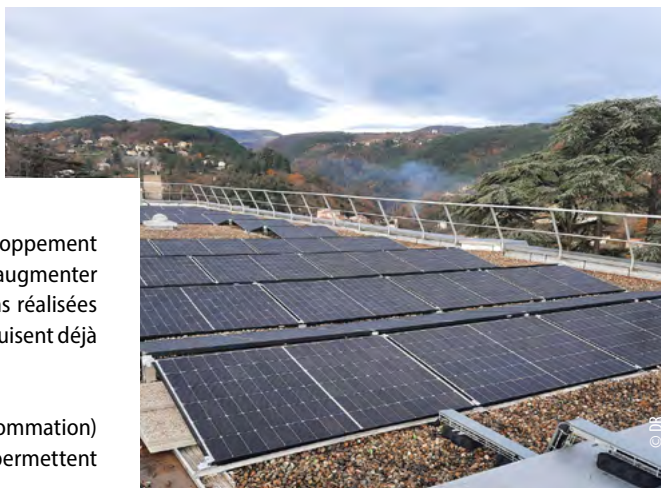
FAIT MARQUANT

Juin 2024 marque l'inauguration de l'Espace Découvertes Ardèche. Ce projet d'envergure, encadré par un marché global de performance, fixe des objectifs ambitieux en matière de développement durable :

- Performance et sobriété
- Optimisation de la ressource
- Usage massif du bois dans la construction
- Adaptation de l'architecture au besoin

RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action — Production et consommation d'énergie renouvelable



La poursuite du déploiement du plan de développement de l'énergie solaire photovoltaïque permet d'augmenter l'autoproduction d'électricité. Les 2 opérations réalisées en 2024 s'ajoutent aux sites en service qui produisent déjà plus de 80 MWh.

En produisant 81 MWh (dont 71 en autoconsommation) pour un coût de 128 000 € TTC, ces opérations permettent une économie financière de 13 500 € par an.

L'étude pour implanter des panneaux solaires photovoltaïques sur 4 nouveaux sites en 2024 permettra un déploiement dès 2025 afin d'accroître encore la capacité de production du Département.

Cette action représente une économie de 6 tonnes de CO₂e par an. Pour rappel, cela représente en termes d'émissions de gaz à effet de serre à :

- ▶ 70 smartphones à la fabrication
- ▶ 27 600 km en voiture thermique
- ▶ 1 500 allers-retours Paris-Marseille en TGV

PERSPECTIVE 2025

- ▶ **Projet de réaménagement du centre d'exploitation des routes et des forestiers-sapeurs de Montréal avec végétalisation du site.**
- ▶ **Sur la période 2023-2027 : un grand plan d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur 12 bâtiments départementaux est programmé.**
- ▶ **En 2025, de nombreuses opérations de rénovation thermique vont se concrétiser en phase de chantier : Direction des Routes Territoire Sud-Ouest, Collèges de Jastres à Bourg-Saint-Andéol et de l'Eyrieux à Saint-Sauveur-de-Montagut et Centre d'exploitation des routes de Bourg-Saint-Andéol.**
- ▶ **Le programme de rénovation vise à répondre aux objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments de la collectivité de 40% à l'horizon 2030.**

NUMÉRIQUE : DES SOLUTIONS MOINS ÉNERGIVORES

Action — Prolonger la durée de vie des matériels

Le Département a décidé de renouveler son parc :

- Tous les 7 ans pour les ordinateurs
- Tous les 5 ans pour les smartphones.

Cette action augmente de 2 ans la durée de vie de ces équipements utilisateurs. Ainsi en prolongeant la durée de vie de ces équipements, le Département contribue à préserver les ressources et l'énergie nécessaires à leur production.



Action — Détox des serveurs



Le challenge « Détox des serveurs » s'est déroulé durant tout le mois de mars 2024 avec pour objectif l'allègement des serveurs informatiques de la collectivité qui sont proches de la saturation et qui participent aux émissions de gaz à effet de serre.

Ce défi a permis de récompenser la DTAS Centre qui a profité de la dynamique de la démarche pour réfléchir à la remise à plat de son plan de classement, à la conception de modèles communs ainsi qu'à la mise à jour de son plan de gestion des archives avec la rédaction d'une charte d'archivage.

Ainsi, dans la continuité de cette action et pour mieux former aux bonnes pratiques en matière de gestion des données numériques, les Archives départementales ont mis en ligne de nouvelles fiches de gestion des archives nativement numériques, disponibles à la fois sur l'intranet du Département et sur leur site internet. Depuis 2024, elles proposent également une formation spécifique en interne à la collectivité.



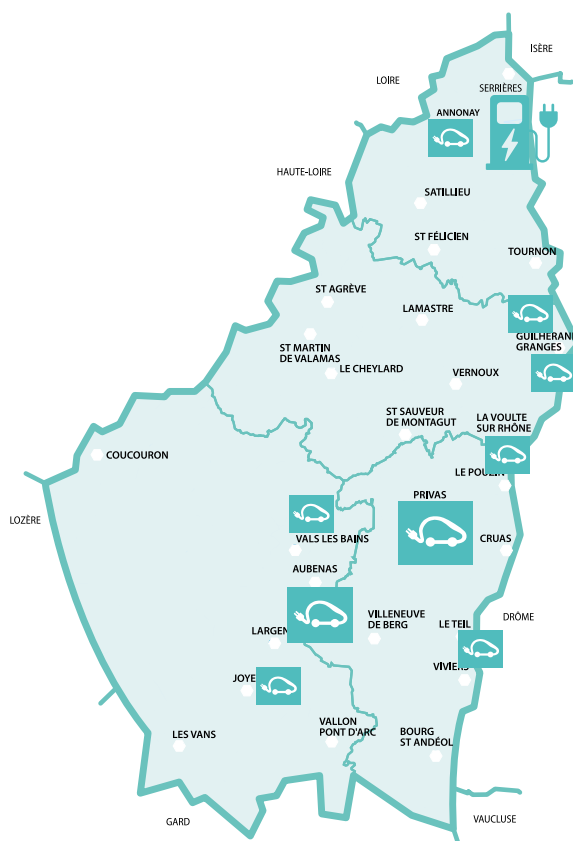
DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS

Action — Développement de l'infrastructure de bornes véhicules électriques (BVE)

En complément des 32 prises électriques déjà existantes, ont été mis en place au cours de l'année 2024 :

- 5 bornes de rechargements (10 prises)
- 1 hyper chargeur pour permettre le rechargement en moins d'une heure des véhicules de passage à la Maison du Département d'Annonay.

À ce jour, 13 sites répartis sur l'ensemble du territoire ont la capacité d'accueillir des véhicules électriques.



Hyperchargeur MDA Annonay



Borne de recharge centre des routes et des forestiers-sapeurs à Montréol

#2 – LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action — modernisation et décarbonation de la flotte de véhicules

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 vise notamment la décarbonation des transports terrestres.

À ce titre, depuis le 1^{er} juillet 2021, 30% des véhicules légers renouvelés au sein de la flotte administrative doivent être à faibles émissions, c'est-à-dire émettant moins de 50 grammes de CO₂ par kilomètre (électriques, hybrides rechargeables, hydrogène).

Le Département a fait le choix également d'engager une démarche volontaire de renouvellement des véhicules d'exploitation (non concernés par la loi), plus performants et respectueux de l'environnement.

- Remplacement de 9 tracteurs datant de 2004 par des modèles de l'année, bénéficiant de technologies plus efficaces permettant une économie annuelle de 81 tonnes CO₂e.
- Modernisation du parc dédié aux travaux routiers et au déneigement avec le remplacement de 5 équipements anciens par 2 véhicules porte-outils récents, réduisant de 24 tonnes de CO₂e supplémentaires le bilan carbone annuel.
- Évolution de 6 camions de la norme Euro 3 à Euro 6 contribuant à une diminution des émissions de 90 tonnes de CO₂ par an.
- Achat en 2024 du 1^{er} véhicule d'exploitation de type fourgon benne électrique



CHIFFRES CLÉS 2024

443

véhicules légers ayant parcourus 5 059 960 km en 2024

38

véhicules à faible émission

22

vélos à assistance électrique

1^{er}

véhicule d'exploitation de type fourgon benne électrique acheté en 2024



C'est au total 195 tonnes de CO₂e par an qui sont économisées grâce à la mise en œuvre de ces actions.

- 2 271 smartphones à la fabrication
- 900 000 km en voiture thermique
- 50 400 allers-retours Paris-Marseille en TGV



Action — modernisation et décarbonation de la flotte de véhicules

L'autopartage des véhicules de service permet aux agents de la collectivité de les utiliser les soirs et les week-ends moyennant une tarification au kilomètre parcouru. Lancé en 2019 dans la collectivité, ce dispositif a souffert de la crise Covid et n'a pas obtenu le succès attendu.

En 2024, le dispositif est relancé par la Direction des Routes et des Mobilités sur un périmètre plus large :

- Plus de souplesse grâce à l'augmentation des plages horaires (récupération dès 17h / restitution jusqu'à 8h30).
- Partage possible de véhicules utilitaires et de vélos à assistance électrique.



Les véhicules sont disponibles sur le lieu de travail le plus simplement possible, via le logiciel de réservation et peuvent circuler dans un périmètre de 50 km à vol d'oiseau autour de la résidence administrative du véhicule.

A ce jour, l'autopartage est possible sur 6 sites basés à Privas, Annonay, Guilherand-Granges et Le Teil.

Cette mesure vise à diminuer le coût au kilomètre des véhicules de la collectivité tout en renforçant le pouvoir d'achat de ses agents en leur permettant d'économiser les coûts d'un deuxième véhicule souvent inutilisé.

PERSPECTIVE 2025

Scooters électriques : en complément des véhicules de pool mis à disposition des agents pour effectuer leurs trajets professionnels, une flotte de 4 scooters électriques sera déployée dès janvier 2025 sur les 3 sites privadois. Cette démarche expérimentale pour un an, permettra de proposer une alternative à l'utilisation des véhicules thermiques pour les petits trajets professionnels urbains.

DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Action — Donner une seconde vie aux matériels informatiques

Le Département continue son partenariat avec l'association Accès Emploi en vue du reconditionnement de l'intégralité des ordinateurs et écrans qui ne sont plus utilisés dans la collectivité.

Ces matériels sont ensuite cédés à bas prix aux bénéficiaires du RSA, sur préconisation des services insertion du Département, afin de faciliter leur recherche d'emploi. En finançant ce projet le Département redonne ainsi une seconde vie à ces matériels et accompagne la réinsertion professionnelle.

CHIFFRES CLÉS 2024

266 PC livrés
aux bénéficiaires
du RSA dont

96 PC portables grâce au
reconditionnement d'ordinateurs
par l'association Accès Emploi

Action — Proximité et développement de la communication numérique

La Direction de la communication, fréquemment sollicitée par les directions et services pour la création de supports de communication (flyers, dépliants, invitations...), privilégie l'utilisation de supports numériques dans un souci d'économie et de développement durable.

Cette approche permet de réduire l'usage de documents imprimés, ou de combiner des documents numériques avec des impressions en quantités limitées.

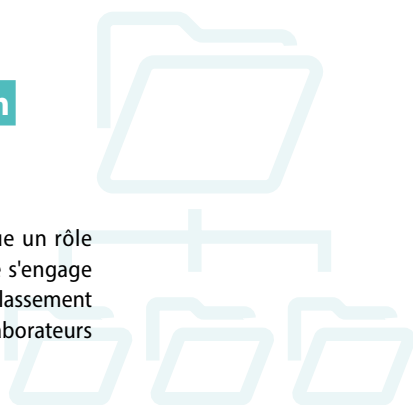
Par ailleurs, en 2024, une réflexion a été menée pour réduire l'impression de bâches grands formats par l'imprimerie départementale, utilisées pour les événements et annonces affichées à l'Hôtel du Département (grilles extérieures...). Un écran numérique devrait être installé courant 2025, per-

mettant un affichage plus réactif et en lien avec l'actualité départementale en temps réel. Enfin, une collaboration est engagée avec des prestataires locaux :

- Impression du magazine Fiers d'être Ardéchois par des entreprises ardéchoises (regroupement d'entreprises),
- Mise sous pli pour l'envoi aux abonnés du magazine par l'ESAT de Veyras,
- Création des sites internet Espace Découvertes Ardèche et ardeche.fr,
- Développement d'une application mobile permettant d'effectuer, notamment, des signalements depuis son téléphone. Cet outil a été réalisé par une entreprise locale.

Action — Optimisation du Plan de classement Numérique

La DRH, en collaboration avec la DNUM, joue un rôle moteur dans l'évolution de ses pratiques. Elle s'engage activement dans l'amélioration de son plan de classement numérique, facilitant ainsi l'accès pour ses collaborateurs tout en promouvant la sobriété numérique.



Action — Vers un achat public plus responsable

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été adopté lors de l'assemblée du 9 décembre 2024. Il définit quatre axes principaux :

➤ Social

- Conforter le recours aux clauses sociales dans les marchés
- Poursuivre le recours aux marchés réservés
- Lutter contre les discriminations F/H, liées au handicap, liées aux origines sociales et géographiques

➤ Environnemental

- Intégrer des dispositions environnementales dans 100% des marchés du Département,
- Réduire les achats du Département par le biais de l'optimisation du réemploi en interne et en externe en favorisant l'économie circulaire,
- Sobriété et responsabilités environnementales
- Réduire les déchets liés aux achats du Département

➤ Accès à la commande publique

- Faciliter l'accès à la commande publique aux TPE/PME
- Favoriser une dynamique d'interconnaissance et de dialogue prestataires/acheteurs publics

➤ Performance sociale et environnementale

- Former les agents à la mise en place et au suivi de la performance sociale et environnementale des marchés publics du Département
- Structurer un réseau de référents internes pour améliorer la Performance sociale et environnementale (PSE)
- Proposer aux entreprises d'interroger leurs pratiques RSE
- Poursuivre la démarche interne de rationalisation, de modernisation des outils et de sécurisation des procédures.



Action — Dématérialisation pour améliorer l'efficacité et simplifier les démarches

- L'évolution du logiciel des tickets CSSP internes permettra de réduire considérablement le nombre de mails échangés.
- La mise en réseau commun du lecteur N:\commande publique permettra de réduire significativement la création de dossiers sous G.
- Mutualisation des ressources documentaires en ligne.

- L'économie des déplacements a été optimisée grâce au développement de la visioconférence pour les échanges avec les avocats et notaires.
- Le recours aux avocats de proximité dans le cadre de l'accompagnement au contentieux.
- Le travail minutieux de rédaction des marchés a conduit à une exigence de qualité accrue, permettant de retenir des fournisseurs locaux.

#2 – LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action — Accompagnement des sites dans les modes de collecte

En 2024, les collectivités compétentes dans la gestion des déchets ont fait évoluer les modalités de collecte. Certains sites départementaux et collèges ont été impactés et un accompagnement dans la démarche de suppression de leur bac en porte à porte a été nécessaire.



Action — Expérimentation "îlot déchets"

Afin d'impliquer les agents dans le tri des déchets, une expérimentation a été lancée sur un étage du Pôle des mines. Les poubelles d'ordures ménagères individuelles des bureaux ont été supprimées pour ne garder qu'une poubelle collective située près du photocopieur. Des poubelles pour le tri des emballages et des papiers de bureau ont été ajoutées de sorte à former un îlot déchets. Ces deux poubelles sont vidées par les agents eux-mêmes à tour de rôle.

Outre l'implication et la mobilisation du personnel, cette centralisation permet un gain de temps pour le ramassage des ordures ménagères par les agents d'entretien et la réduction de gestes et manipulations répétitifs.

- Poursuite du déploiement des dispositifs de tri à la source des biodéchets
- Déploiement du tri sélectif dans les locaux départementaux
- Poursuite de l'accompagnement des sites dans les changements de modalités de collecte prévus par les collectivités

MODERNISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES

Action — Compte financier unique 2024 - mise en place de l'annexe environnementale

Conformément à la nouvelle obligation légale instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024, le compte financier unique du Département sera accompagné dès 2024 d'une annexe environnementale.

Ce document vise à évaluer l'impact sur l'atténuation du changement climatique des dépenses départementales. Il a été construit par la DIFAC selon la méthodologie publiée sur le site de la direction générale des collectivités locales.

PERSPECTIVE 2025

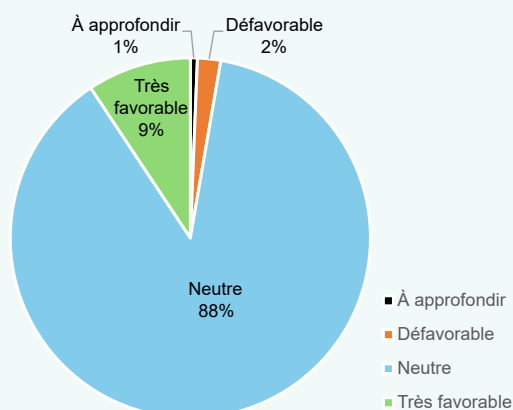
Enrichissement de l'annexe
environnementale en 2025

Restreinte en 2024 à certaines natures de dépenses, précisée par le décret du 16 juillet 2024, elle sera enrichie chaque année de nouveaux éléments. Ainsi, pour le compte financier unique 2025, la totalité des dépenses d'investissement seront concernées tandis que l'impact sur la préservation de la biodiversité devra également être étudié sur ce nouveau périmètre.

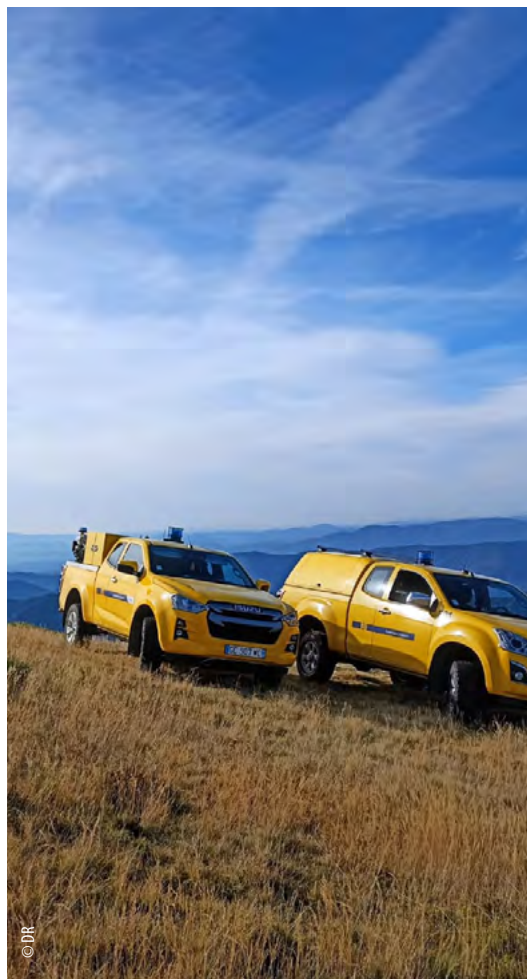
INDICATEURS

Ci-contre, les effets sur l'atténuation du changement climatique des 37,2 millions d'euros de dépenses d'investissement étudiés.

La part prépondérante du « neutre » s'explique principalement par la part tout aussi importante des dépenses affectées à la voirie départementale.



#2 – LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Action — Formation à la conduite éco

Après avoir suivi le cursus de formateur interne, 3 agents de la DGAI (2 du Service garage et ateliers mécaniques et un forestier-sapeur) ont bénéficié d'un accompagnement pour devenir formateurs au sein du Département.

Les déplacements des agents représentent un enjeu en matière de gaz à effet de serre émis par la collectivité. En 2024, ce sont plus de 5 millions de kilomètres qui ont été parcourus sur le territoire. Cette action s'inscrit donc naturellement dans la démarche d'atténuation des émissions de GES engagée par le Département.

En calculant les économies réalisées grâce aux préconisations de la conduite éco et à un logiciel spécifique, les agents formés peuvent mesurer à titre professionnel comme personnel le niveau des économies de carburant significatives.

Dès 2025 il est prévu la formation d'agents de deux sites de la DRM, de l'ensemble de l'unité des forestiers-sapeurs basés sur 3 sites du Département mais également les « gros rouleurs » des autres directions.

Action — Organisation d'actions de sensibilisation sur le Plan action énergie Climat

Dans le cadre de cette sensibilisation, le Secrétariat Général Infrastructures a coordonné avec différentes directions volontaires le lancement d'un grand nombre d'actions à destination des agents.



7 journées PAEC ont pu être organisées tout au long de cette année 2024 soit près de 400 agents sensibilisés avec un budget contraint.

Au total, le coût s'est élevé à 22€ par agent sensibilisé, avec une partie des actions bénéficiant d'une aide financière du fonds chêne du programme ACTEE.

Ce résultat a été possible grâce à un fort investissement du Secrétariat Général Infrastructures et du soutien de l'ensemble des directions de la DGAI. En effet plusieurs actions nécessaires ont permis d'atteindre cet objectif :

- La recherche de partenariats pour bénéficier d'ateliers de sensibilisation gratuits ou à moindre coût (associations, EPCI, syndicats...).
- La création d'ateliers en interne qui ont été animés par les agents de la DGAI issus de toutes les directions.
- Un plan de communication soutenu et régulier.

Les journées de sensibilisation 2024



Organisation en décembre d'un atelier DéCO2lle avec un double objectif :

- Présenter aux participants les différentes postes d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et les actions opérationnelles déjà mises en place pour les atténuer.
- Proposer collectivement des pistes d'action pour aller plus loin dans l'atténuation mais également proposer des actions pour adapter les politiques publiques de demain dans un contexte climatique contraint.

#2 – LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action — Développement d'outils pour accompagner la sensibilisation

- ▾ Réalisation d'une étude sur les projections climatiques : une étude sur les projections climatiques pour l'Ardèche en 2050 a été réalisée par un climatologue de la CIMAC.
- ▾ Création et animation d'ateliers en interne par des agents de la DGA :
 - **Atelier bonnes pratiques au volant et conduite éco** : sensibilisation aux bonnes pratiques de conduite en sécurité et principes de la conduite éco.
 - **Atelier mobilités** : présentation des dispositifs internes, de l'offre de covoiturage, des transports en commun et des déplacements modes doux en sécurité.
- **Atelier d'initiation à la conduite et au branchement des véhicules électriques** : initiation sur les véhicules et sites de la collectivité
- **Atelier remise en selle** : aide à surmonter les craintes de remonter sur un vélo et découverte des vélos à assistance électrique (VAE).



PERSPECTIVE 2025

Dans le cadre de l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et de la mise à jour du plan d'action énergie climat de nouvelles actions et thématiques vont voir le jour :

- ▾ Création et animation en interne de réseaux d'ambassadeurs du PAEC volontaires qui pourront faire vivre les actions déjà mises en place, créer et animer des ateliers de sensibilisation à destination des autres agents, partenaires...
- ▾ Intégration des thématiques eau et biodiversité dans le PAEC : les ateliers de sensibilisation s'y rapportant pourraient être développés en interne dans le cadre du nouveau plan d'action
- ▾ Actions de sensibilisation spécifiques à destination des agents de la direction culture sport jeunesse et vie associative (DCSJVA) avec pour objectifs :
 - La sensibilisation des agents de la direction : les agents seront formés pour devenir des relais de sensibilisation auprès des partenaires culturels.
 - L'animation du réseau de partenaires, associatifs notamment : la DCSJVA proposera aux acteurs agissant dans les secteurs de la culture, du sport, de la jeunesse et de la vie associative des temps d'échanges d'expériences et de conception d'actions pour atténuer les EGES de leurs activités (festivals, événements sportifs, lieux culturels).
 - Globalement, il s'agira également de faire valoir la dimension culturelle face aux défis climatiques et le rôle que peut jouer le secteur associatif pour faciliter la résilience du territoire.



Action — À la rencontre des agents et des managers un format adapté aux besoins

Webinaires encadrement : le partage de la fonction RH avec l'encadrement est un des axes de la feuille de route de 2022-2024 de la Direction. Au-delà des actions de formations ou d'accompagnement à la fonction managériale, ce partage s'est également manifesté par la mise en place de webinaires à destination des encadrants.

Différentes thématiques ont ainsi fait l'objet d'une communication- information sous un format inédit jusqu'ici dans la collectivité : les lignes directrices de gestion, l'utilisation de NEEVA, les bonnes pratiques et usages du télétravail socle...

Une fois par mois et d'une durée d'une heure, les encadrants sont invités à s'inscrire à la session qui les intéresse. Ces webinaires sont enregistrés et le support de présentation leur est mis à disposition.

Interventions de terrain : en parallèle, les équipes de la DRH ont développé une autre forme d'accompagnement à destination des agents cette fois-ci, à savoir les déplacements sur site. Sur la base d'un retour d'expérience des informations sollicitées par appels téléphoniques et/ou des mails que la DRH reçoit, la direction a déployé ses interventions au plus proche du terrain, permettant ainsi un échange de proximité et de qualité pour répondre aux attentes et ainsi limiter des allers-retours d'échange.

Les retours de terrain sont très positifs, les échanges favorisant le lien et la proximité attendus par ce canal de communication.



LE DÉPARTEMENT, **partenaire des territoires durables**

DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

LES COLLÈGES : ACTEURS MAJEURS

Le Département assure l'entretien, l'équipement, les opérations de réhabilitation et de construction des collèges ainsi que les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. L'optimisation des conditions d'accueil et de travail est essentielle pour le bien-être et l'épanouissement de ces jeunes. Elle constitue également un enjeu en matière de prise en compte des déchets.

26

collèges publics (dont 2 cités mixtes), 13 collèges privés

8

établissements gèrent leurs biodéchets en compost autonome (CAE)

15 488

collégiens

1 200 000

repas servis chaque année

Action — Équipement de tous les collèges d'une table de tri avec pesée

Conscient de ses responsabilités en matière de production de déchets, le Département s'est positionné dans une démarche pro active afin d'appuyer les collèges dans leur démarche. Cette action s'inscrit dans une triple démarche à la fois éthique, écologique et économique ; le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, surtout au niveau alimentaire dans les cantines scolaires.

Pour initier ce travail de long terme, tous les collèges sont désormais équipés d'une table de tri avec pesée pour amener leur communauté éducative à s'engager dans un travail global de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les élèves deviennent ainsi de plus en plus acteur de leur assiette dans une démarche citoyenne et responsable pour réduire la production de déchets.



#3 – LE DÉPARTEMENT, PARTENAIRE DES TERRITOIRES DURABLES

Action — Formation de tous les acteurs pour la gestion des biodéchets



Dans les établissements scolaires, le tri à la source des biodéchets nécessite la mobilisation de tous et des équipements spécifiques, notamment des plateformes de compostage des déchets de cuisine pour l'ensemble des cantines dont tous les collèges du territoire sont équipés.

Pour accompagner cette transition, le CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes a assuré des sessions de formation à la pratique du compostage. Ainsi, près de 200 agents ont participé, au printemps dernier, à des sessions de sensibilisation alternant théorie et pratique visant à appréhender les bases du compostage, à en comprendre les enjeux et à maîtriser les gestes de tri au quotidien.

Dans une démarche d'approfondissement, 45 agents se sont ensuite engagés dans une formation certifiante pour devenir référents de site, renforçant ainsi le dispositif de compostage dans les établissements scolaires.

PERSPECTIVE 2025

- ▶ À partir de 2025, l'objectif ambitieux est de réduire le gaspillage alimentaire dans toutes les cantines scolaires à moins de 50 grammes par assiette.
- ▶ Poursuivre le développement du compostage autonome dans les établissements : sept sites opérationnels en 2024 contre un seul en 2023.
- ▶ Consolider, structurer et animer le réseau des référents composts des établissements en lien avec ceux de la collectivité.
- ▶ Soutenir les chefs de cuisine dans leurs efforts pour réduire le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion de la production alimentaire. Renforcer le rôle éducatif des agents techniques présents au self en les impliquant dans l'éducation au goût et à la promotion des produits de saison et locaux.

Action — Formation et accompagnement de l'Agence de développement touristique (ADT)

La mise en œuvre du Plan départemental "Tourisme Destination Ardèche 2024-2028" s'appuie sur l'ADT, au cœur de l'organisation touristique ardéchoise.

Aux côtés de ses partenaires, elle anime notamment des programmes annuels de formations et de sensibilisation aux pratiques éco-responsables à destination des professionnels du tourisme, contribue à la conception et la diffusion de support de communication en faveur des écogestes à destination des visiteurs.

En 2024, l'ADT a été primée lors des trophées régionaux du tourisme dans la catégorie "Inspirez le tourisme de demain / gestion innovante de la ressource en eau". Ce guide pratique des bons réflexes "Mon anti-sèche pour préserver l'Ardèche" sensibilise de façon pratique et ludique les visiteurs pour adopter les bonnes pratiques pendant leur séjour.



LES COLLÈGES : ACTEURS MAJEURS

Action — Consommer local pour les collégiens

2024 aura été l'année du renouvellement du marché départemental de denrées alimentaires pour les collèges.

Les cahiers des charges ont évolué vers des exigences accrues pour garantir des produits de grande qualité gustative et locaux, soutenant ainsi les filières agricoles et agroalimentaires du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la logique départementale de montée en gamme, avec un budget de 2,50 € par repas pour les collégiens demi-pensionnaires,

Cette stratégie permet de mieux respecter la saisonnalité des produits et de diminuer l'empreinte carbone, tout en valorisant la richesse et la qualité des produits locaux. Elle vise également à sensibiliser les collégiens aux saveurs de l'Ardèche.



Action — Soutien aux filières agricoles locales

Avec environ 4 400 chefs d'exploitations et coexploitants, 3 700 exploitations réparties sur un quart du territoire, l'Ardèche bénéficie d'une agriculture variée avec de nombreuses certifications et labellisations : AOC/AOP, label rouge, IGP, agriculture biologique.

Le Département cofinance ainsi, plusieurs dispositifs d'aides aux investissements qui répondent aux enjeux prioritaires de la politique agricole départementale dans le cadre des

plans filières adoptés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ces filières, la châtaigne d'Ardèche bénéficie d'un statut et d'une image à part et mobilise des soutiens du Département et de la Région.

Ces filières, les producteurs locaux et les savoir-faire locaux ont été mis à l'honneur par une présence renouvelée en 2024 au Salon international de l'Agriculture de Paris.



DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS

En matière de mobilité, le Département inscrit son action territoriale dans un objectif de conciliation entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit de garantir l'accessibilité pour tous, la sécurité, tout en limitant l'empreinte des déplacements.

Action — Soutien aux infrastructures de déplacements vélos

Par son soutien aux projets d'investissements des intercommunalités (Atout ruralité EPCI), le Département s'engage dans les mobilités douces, à travers l'aménagement d'itinéraires cyclables.

A ce jour 7 programmes intercommunaux contribuent à ces infrastructures : Communauté de communes du Bassin d'Aubenas, Communauté de communes du Val de Ligne,

Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes Rhône Crussol.

En 2024, une enveloppe de 760 000 euros a été engagée.

Action — Aide à l'acquisition de Vélo à assistance électrique (VAE)

Afin de promouvoir les mobilités alternatives et plus particulièrement la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens, le Département de l'Ardèche s'est engagé cette année encore à aider les Ardéchoises et Ardéchois à acquérir un VAE.

Cette aide plafonnée à 200 € par particulier est attribuée à hauteur de 10 % du prix d'achat sans qu'il ne dépasse 3 000 € et que le matériel, neuf ou d'occasion, soit acheté chez un vélociste partenaire ardéchois.

Une enveloppe de 215 075 € a permis d'accompagner 1 159 demandeurs.



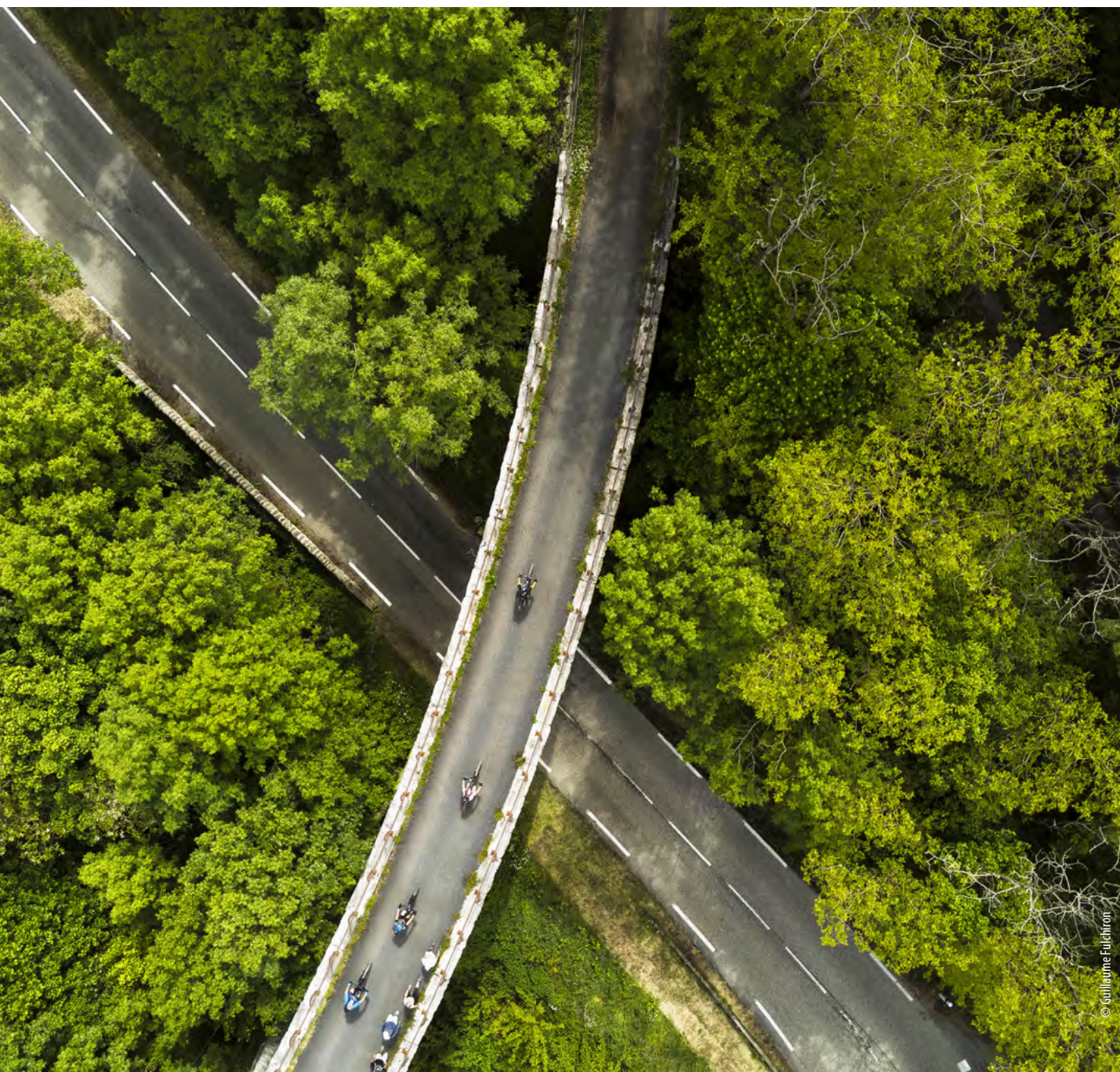
Action — Linéaire routier, limiter les pollutions

Plusieurs actions sont mises en place :

- Ramassage des déchets par les agents départementaux le long des routes. Cette action se concentre autour des centres urbains, les aires de repos et les délaissés routiers, principaux sites générateurs de pollution.
- Mobilisation des équipes, en cas d'évènement aléatoire

et notamment d'accident, pour éviter les suraccidents et nettoyer les sites. En présence d'huile ou de carburant sur la chaussée, des produits absorbants sont déposés avant d'être évacués.

- Équipement des sections les plus récentes du réseau routier de systèmes de récupération des eaux pour capter les éventuels polluants.



© Guillaume Fulchiron

PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Action — Défense des forêts contre les incendies

La mission des forestiers sapeurs est de concourir à la préservation des forêts ardéchoises contre l'incendie par leurs actions de prévention, d'entretien des équipements et de sensibilisation du public.

En 2024, des actions supplémentaires ont permis d'améliorer encore cette protection :

- Gestion durable des ressources en eau : maintien opérationnel de 158 réserves d'eau destinées à la circonscription des incendies de forêts.
- Livraison de matériels performants financés dans le cadre du fonds vert 2023 :
 - Un compacteur pour réduire la fréquence d'entretien des pistes de DFCI ;
 - Un deuxième robot-débroussilleur pour permettre de réaliser des coupures de combustibles dans des reliefs accidentés.
- Renforcement des capacités : déploiement d'un pylône et d'une caméra de lever de doute incendie sur le point haut de Sainte-Marguerite, en remplacement d'une tour de guet devenue non opérationnelle, et avec un cofinancement du fonds vert.



PERSPECTIVE 2025

- Acquisition et installation de trois réserves DFCI en bord de RD et à proximité des massifs forestiers
- Renouvellement du PDPFCI pour la période 2025-2035

Action — Opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain » 2^e site de reboisement expérimental en forêt communale de Bidon

En décembre 2024, le Département a inauguré le 2^e site de reboisement expérimental, dans le cadre de l'opération de financement participatif « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain », qui vise à reconstituer des forêts communales sinistrées ou fortement impactées par des dépérissements.

Au-delà de la plantation, ce type d'opération vise aussi à conduire des actions de sensibilisation (grand public, scolaires) et de vulgarisation pour agir en faveur de la préservation du patrimoine forestier et pour amener chacun à devenir acteur de la forêt de demain.

Avec l'appui des principaux acteurs de la filière, le Département s'est engagé en mobilisant un financement participatif, appuyé sur la Fondation du Patrimoine, 124 donateurs dont de grands mécènes (groupe L'Occitane). En forêt communale de Bidon, le projet de reboisement expérimental a été engagé avec l'ONF. Il vise à introduire des essences méditerranéennes diversifiées et adaptées au climat futur. Ce projet qui fait l'objet d'un suivi scientifique permet aussi de conduire des actions de sensibilisation pédagogique tout public : salariés bénévoles du groupe L'Occitane, scolaires de l'école primaire de Saint-Remèze, adultes en insertion d'Activiteil.



CHIFFRES CLÉS

2 hectares

Opération réalisée sur 2 hectares

2 235 arbres

plantés

PERSPECTIVE 2025

Opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain - mise en place de nouveaux sites de boisements expérimentaux en forêt privée

Le centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne Rhône-Alpes, après réception de plusieurs candidatures, a présélectionné 3 sites en secteur d'altitude (Cros de Géorand, Saint-Martial, Nozières) pour y proposer des plantations expérimentales en mélanges d'essences, permettant des comparaisons. Ils devraient constituer les prochains sites de boisements expérimentaux au printemps 2025.

Action — Observation de la nature dans les sites Espaces naturels sensibles

En 2024, la mise en œuvre des Contrats Atout Nature via les programmes annuels a permis de nombreuses réalisations pour un montant total de subvention départementale de 502 265 €. Ces actions répondent aux objectifs d'animation du Schéma départemental et, sous des formes diverses, permettent l'observation ou l'accès à la nature.

Au droit de la plage de la Fontugne à Gluiras dans l'espace naturel sensible des Boutières un kiosque d'interprétation a été inauguré présentant l'écologie spécifique des gorges de la Glueyre, les espèces et les paysages emblématiques de cet espace naturel sensible ainsi que l'offre de nature de son territoire.



Dans l'espace naturel sensible du Plateau de Montselgues, situé près de la placette d'équarrissage de Teste rouge, la nouvelle plateforme d'observation des vautours permet aux visiteurs d'observer ces majestueux rapaces tout en mettant en lumière l'importance de leur rôle dans l'écosystème local.



Action — Gérer et valoriser Opérations Grands Sites Combe d'Arc et Gerbier-Mezenc

L'opération Grand Site de la Combe d'Arc est pilotée par le Département de l'Ardèche, en lien avec l'État, et en partenariat avec le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, la Commune de Vallon-Pont-d'Arc et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vise à préserver et mettre en valeur ce monument naturel emblématique de l'Ardèche, tout en accompagnant et encadrant la fréquentation du site.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation de différentes études qui ont conduit à la renaturation de plus de 8 hectares.



L'opération Grand Site Gerbier-Mézenc est lancée depuis février 2023 suite à la validation par l'Etat de la note argumentaire, document cadre élaboré par les deux Départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, pilotes de la démarche, et les collectivités partenaires. Une phase d'étude et de concertation s'est déroulée tout au long de cette année afin de définir le périmètre de l'opération.

Action — Déploiement du Plan départemental en faveur de l'eau

La mise en oeuvre opérationnelle du Plan en faveur de l'Eau 2024-2026 constitue une réponse aux défis croissants liés à la gestion de l'eau. Ce plan, qui vise à assurer une gestion durable et équitable de la ressource en eau s'articule autour de 3 axes :

- La sécurisation et la protection de l'eau potable,
- Le stockage à tous les niveaux,
- L'exemplarité et la solidarité territoriale du Département.

En 2024, le dispositif dédié au renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards, des interconnexions, des extensions des réseaux des communes et des syndicats s'est mis en place.

Avec la modification du règlement d'Atout ruralité, 13 dossiers ont pour être accompagnés financièrement pour un montant total de subventions de 643 882 €.



#3 – LE DÉPARTEMENT, PARTENAIRE DES TERRITOIRES DURABLES

Action — Mise en place du pôle bi départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau

Après l'approbation d'une convention cadre avec le Département de la Drôme, le pôle bi départemental d'assistance technique s'est mis en place à l'automne 2023. Ce service accompagne techniquement les collectivités ardéchoises dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement :

- Missions d'informations techniques et réglementaires dans le domaine de l'eau,
- Accompagnement des collectivités dans l'exploitation de leur système d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable,

➤ Assistance aux maîtres d'ouvrages pour la réalisation de projets, d'études ou de travaux,

➤ Animation d'un réseau de techniciens en charge de l'assainissement non collectif.

Le SATEP (alimentation en eau potable) a débuté ses premières interventions au printemps 2024.



© Shutterstock

Action — Mobilisation du Conseil départemental des jeunes (CDJ) sur la thématique de l'eau

Tout au long de cette année 2024, le CDJ a réalisé plusieurs supports de communication sur la thématique de la protection de l'eau sur laquelle ils avaient décidé de se mobiliser :

- Une série d'affiches de sensibilisation au respect de l'environnement à destination des jeunes et jouant sur un esprit provocateur et décalé : "Tous ensemble, gaspillons l'eau (« ça sert à rien »)".
- Deux affiches BD didactiques : "Pour être une fée, coupe le robinet", "pour être un super héros, protège l'eau".

**l'eau ?
on s'en fout !**

après tout

**tant qu'il reste
du coca...**

tous ensemble

GASPILLONS L'EAU !

(ça sert à rien)



Action — Accompagnement des collectivités dans la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

📍 Ferme des Bois à Chandolas

L'objectif de la commune de Chandolas était de créer un lieu unique autour de l'élevage dans des bâtiments faisant partie du patrimoine communal. En combinant pastoralisme et agriculture, la ferme des Bois préserve des espaces naturels, développe des filières de qualité et sensibilise le public à l'importance de la protection de l'environnement. Ce projet de construction combine des bâtiments avec utilisation du bois local, une gestion efficace des eaux pluviales, une performance énergétique optimisée et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. De plus, la prévention des incendies est assurée par l'élevage en éco-pâturage.

Un bonus bois de 15 000 € a été attribué par le Département en complément de la subvention (162 800 €) pour l'intégration de bois local dans le projet. Ce bois, certifié BTMC, est transformé par des entreprises du territoire, renforçant ainsi l'économie locale.

📍 Pelouse synthétique du stade communal de la Raze à Lablachère

La préservation de l'environnement est un enjeu majeur, particulièrement en Sud Ardèche où la gestion de la ressource en eau est cruciale. Dans cette optique, le choix d'une pelouse synthétique pour le stade communal de la Raze à Lablachère s'inscrit dans une démarche vertueuse. Ce choix permet de réduire considérablement la consommation d'eau tout en offrant une surface de jeu durable et de qualité.

📍 Création de la couverture de l'espace socio-culturel à Sablières

À Sablières, la création de la couverture de l'espace socio-culturel met en avant l'utilisation accrue du bois local. La couverture en ossature bois, issue de la filière locale, illustre un engagement fort en faveur de l'économie locale et de la durabilité. Un bonus bois de 10 000 € a été attribué pour soutenir cette initiative, renforçant ainsi l'usage de matériaux écologiques et locaux.

PERSPECTIVE 2025

- ▶ **Financement prioritaire des dégâts liés aux intempéries d'octobre 2024 : Un soutien sera apporté aux collectivités ardéchoises concernées pour réparer et reconstruire les infrastructures endommagées.**
- ▶ **Programme de sensibilisation des acteurs et usagers de l'eau**
 - Pour l'année 2025, et dans le cadre du plan départemental en faveur de l'eau, le service de l'eau est engagé dans l'organisation et l'animation d'un programme d'information et de sensibilisation des acteurs et des usagers de l'eau.
 - Deux webinaires, l'un sur l'irrigation et l'autre sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), auront respectivement lieu en février et juin.
 - De plus, un séminaire, suivi d'ateliers de travail, portant sur les questions du partage de la ressource et de la réduction des tensions, se tiendront au cours de la semaine internationale de l'eau (semaine du 20 mars).

CULTURE, SPORT JEUNESSE : LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action — Favoriser l'accès à la culture et au sport

Plans départementaux Culture, Sport, Jeunesse : les trois plans adoptés en mars 2024 pour la période 2024-2028, définissent les orientations départementales dans ces secteurs et réaffirment un fort soutien à la vie associative et au développement local.

Ces deux leviers sont essentiels pour maintenir l'attractivité du territoire et l'épanouissement de tous dans un objectif d'accès au plus grand nombre.

Bonus collégiens : avec ce dispositif dédié aux collégiens, le Département accompagne le développement des pratiques culturelles et/ou sportives des jeunes Ardéchoises et Ardéchois.

Trois objectifs sont visés :

- Contribuer et maintenir la dynamique des pratiques culturelles et/ou sportives des collégiens ardéchois ;
- Encourager la fréquentation des structures associatives ou publiques proposant des activités culturelles ou sportives du territoire par les collégiens ardéchois ;
- Prédisposer les collégiens ardéchois à pratiquer une activité culturelle et/ou sportive sur le territoire, avant le terme de leur parcours en niveau secondaire.

En 2024, ce sont plus de 5 000 bonus collégiens, 150 festivals culturels ouverts à tous, 312 manifestations sportives soutenues, représentant un peu plus de 205 000 bénéficiaires déclarés (participants et spectateurs).

A noter : les enjeux de développement durable sont systématiquement pris en compte dans l'instruction des projets sollicitant un soutien dans le cadre d'Atout association, avec un critère bonifiant.





Action — Faire du patrimoine un levier d'attractivité et développement

Les 07 Merveilles de l'Ardèche



Chaque année, le Département met en lumière 7 sites patrimoniaux remarquables ayant bénéficié du soutien départemental pour leur restauration, dans le cadre d'un cycle événementiel (un événement par mois sur sept mois de l'année).

Trace de l'histoire longue du département, les sites accueillent des animations culturelles qui facilitent leur appropriation comme patrimoines vivants. Lancée en 2024, cette action a accueilli :

- Les Journées européennes des métiers d'art... en musique au château de Saint-Thomé
- Un atelier sonore et balade contée à la ferme cévenole de Saint-Pierre-Saint-Jean
- Un opéra-danse au château de Boulogne
- Un festival de musique au château de la Rivoire
- Les 50 ans de concert autour de l'orgue à l'église Saint-Pierre de Chalencon
- 400 ans d'histoire au château de Chazotte (Arlebosc)
- Balade entre histoire et contes sous les châtaigniers à la Côte de Pal (Montpezat-sous-Bauzon)

Par ailleurs, le Département accompagne les communes dans les projets de restauration et d'entretien de leur patrimoine historique (églises, lavoirs, fours).

Les équipements départementaux

MuséAl : une nouvelle exposition s'ouvre en recyclant la scénographie de la précédente, dans une démarche "zéro déchet". Cela inclut le réemploi des cloisons en médium, des dons, et la transformation des éléments muséographiques en mallettes pédagogiques.

Par ailleurs, l'équipement ardéchois a été mis en lumière dans l'émission "Des racines et des ailes" via la mobilisation de l'éco-pâturage, ainsi que dans le clip de Deleyaman, enregistré lors de la fête de la nature, avec les brebis figurant sur la couverture de l'album.

A la médiathèque départementale, le Contrat départemental lecture (CDL), signé entre le Département et la DRAC AURA pour la période 2024-2026, met l'accent sur plusieurs aspects du développement durable. Il prévoit une attention particulière à l'achat d'outils d'animation recyclés, une vigilance accrue concernant les déplacements éco-respectueux, et l'intégration des enjeux environnementaux dans le programme de formation de la MDA.

L'Espace Découvertes Ardèche (EDA) : ouvert au public en juin et inauguré le 22 novembre 2024, l'équipement accueille des jeunes scolaires pour des séjours de type "classe verte". Au-delà de la découverte des sports de pleine nature ou visite culturelle, les jeunes sont sensibilisés et mobilisés au fonctionnement exigeant de l'équipement dans le domaine du tri des déchets et compost.

La performance énergétique du bâtiment est également exigeante avec un suivi attentif des équipements (chaufferie, panneaux solaires, consommation d'eau, confort d'été).



PERSPECTIVE 2025

Accompagnement des réseaux d'acteurs (associations et collectivités) soutenus par la DCSJVA

- Promouvoir les enjeux culturels du développement durable et le rôle des politiques portées par la DCSJVA favorisant l'émancipation et la citoyenneté dans la lutte contre le dérèglement climatique et les profondes transformations socio-économiques qui en découlent
- Faire émerger des idées d'actions portées par les services à l'attention des Ardéchois
- Accompagner les acteurs associatifs dans les mutations à l'œuvre et favoriser leur capacité de résilience (ex : Labo Culture dédié à la résilience des festivals)
- Concevoir des actions, outils de sensibilisation et de communication à l'attention des usagers de l'EDA favorisant une utilisation optimisée des bâtiments sur le plan énergétique et de protection de la chaleur

SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET COHÉSION SOCIALE

Action — Assurer une couverture numérique efficace

Afin de généraliser une couverture mobile de qualité pour tous en Ardèche, le Département continue de participer activement à l'identification des communes situées en zone blanche dans le cadre du dispositif national de couverture ciblée en 4G « New Deal Mobile »

L'un des dispositifs phares du « New Deal Mobile » consiste à l'obligation de chacun des opérateurs mobiles de déployer sur le territoire français 5 000 nouveaux sites de téléphonie 4G.



Action — Permettre l'accès à la santé pour tous

Le Département s'est engagé, depuis 2021, dans des actions très concrètes pour lutter contre la désertification médicale et garantir à l'ensemble des Ardéchoises et Ardéchois un accès à la santé.

Le développement des soins, une prise en charge efficace, un accès à une pluralité médicale ne peuvent être envisagés que par la proximité. Les pôles de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) jouent un rôle central. Création et extension d'équipements sont soutenues significativement par le Département, permettant ainsi :

- De renforcer l'accès aux soins de proximité
- De contribuer à une dynamique locale
- De réduire l'empreinte environnementale en limitant les déplacements

Limiter les déplacements se concrétise également pour les professionnels de santé. La délocalisation des formations de maîtres de stage universitaire à Privas permet de diminuer les déplacements pour les médecins ardéchois et ceux venant des départements limitrophes.

Action — Favoriser l'accès au logement et lutter contre la précarité énergétique

Le Fonds unique logement (FUL), en Ardèche est avant tout un outil de solidarité à destination des ménages et/ou des personnes qui rencontrent des difficultés liées au logement que ce soit dans l'accès ou le maintien.

Il apporte son soutien financier à des partenaires associatifs pour des actions et expérimentations en faveur de l'accès et du maintien dans le logement.

Dans le cadre du dispositif d'Accompagnement à la maîtrise de l'énergie (AME) proposé par l'ALEC 07, des ateliers collectifs sur les économies d'énergie ont eu lieu en partenariat avec des structures du territoire.

En 2024, ce sont 4 ateliers répartis sur le territoire ardéchois qui ont eu lieu :

- Privas – avec Mobilité 07-26 et le Centre social
- Tournon-sur-Rhône – avec le Groupe Tremplin
- Annonay – avec Activ'Emploi
- Chassiers – avec Synernat Envibat

Dans le cadre de l'auto-réhabilitation accompagnée pour les propriétaires occupants, les Compagnons bâtisseurs ont effectué 28 accompagnements et 11 chantiers. A l'échelle du Département (MSA, DRAGA...), 48 accompagnements et 16 chantiers ont été réalisés.



Action — Expérimenter des parcours d'insertion par le sport

Un parcours initiatique permettant de découvrir des activités physiques et sportives locales, de manière concrète, a été proposé en direction de publics en insertion socio-professionnelle au cours du 1^{er} semestre 2024.

5 cycles de 6 séances de sport adapté ont été réalisés : escalade, escrime, korfball, savate, gymnastique. Les objectifs étaient triples :

- Les structures sportives ont interagi avec des publics en situation d'insertion, ce qui leur a permis de mieux comprendre leurs problématiques spécifiques et de favoriser la mise en place d'initiatives en sport santé.
- Les professionnels de l'insertion diversifient ainsi leurs méthodes d'accompagnement en incluant les structures sportives locales.
- Les usagers ont découvert et pratiqué les activités sportives disponibles sur le territoire, tout en améliorant leurs compétences et connaissances.

Les usagers ont exprimé des retours très positifs sur l'action, soulignant ses bienfaits sur leur bien-être, leur moral et leur santé. Cette initiative demande un investissement considérable de la part des clubs sportifs, qui doivent mobiliser des bénévoles. Pour certains, six séances peuvent représenter une charge importante, mais tous s'accordent à dire que l'expérience a été une réussite.

PERSPECTIVE 2025

Une nouvelle programmation est prévue de novembre 2024 à juin 2025. En dehors des périodes scolaires, des séances de deux heures par semaine seront organisées, incluant des bilans éducatifs en lien avec les activités sportives proposées, afin de mieux évaluer et ajuster les pratiques. Les activités incluront : Tai-chi, sport boules, tir à l'arc, badminton et handball.

#3 – LE DÉPARTEMENT, PARTENAIRE DES TERRITOIRES DURABLES



Action — Mobiliser les structures et les dispositifs, participer à la politique d'insertion

ECATE, association au service de l'insertion et du développement économique, social et environnemental, collecte les papiers « de bureau » du centre médico-social de Bourg Saint Andéol. Il est trié et réinjecté dans l'économie circulaire.

Le Département se mobilise spécifiquement et directement. La direction des ressources humaines contribue à l'insertion des plus fragiles et le jeune public dans le milieu professionnel : 29 contrats aidés / 22 apprentis / 18 collégiens et 38 lycéens (stagiaires de l'enseignement).

Action — Foyer de l'enfance, accompagner et soutenir

Le Foyer accueille des jeunes en situation de vulnérabilité. En leur offrant un cadre bienveillant, éducatif et stable, il participe à la cohésion sociale.

📌 Faim zéro

- Cuisine dite « familiale » du FDE : les repas sont préparés par deux cuisiniers, avec l'ajout d'un troisième cuisinier depuis octobre 2024. La cuisine est diversifiée et équilibrée, utilisant des produits frais provenant de fournisseurs locaux.
- Maîtresse de maison sur chaque service : elle enseigne les règles d'hygiène et l'équilibre alimentaire, et organise un atelier cuisine hebdomadaire avec les usagers.
- Livraison de repas équilibrés et diversifiés : depuis octobre 2024, la cuisine du FDE livre des repas au public MNA.
- Formations des agents : des formations HACCP et l'hygiène des locaux sont prévues dans le plan de formation 2024.

📌 Santé et bien-être

- Intervention d'un médecin vacataire : un médecin vacataire intervient tous les 15 jours pour rencontrer l'ensemble des usagers.
- Infirmière puéricultrice : deux ETP pour l'ensemble des services, assurant le lien avec les secteurs et praticiens du

soin, le suivi des prescriptions, et organisant des ateliers de sensibilisation et de prévention (sexualité, addiction...).

- Éducateur sportif : un éducateur sportif intervient une journée par semaine pour l'ensemble des usagers.

📌 Education

- Éducatrice scolaire : une éducatrice scolaire à 0,80 ETP pour l'ensemble des services, offrant de l'aide aux devoirs, des cours de FLE, et de l'aide à la rédaction de CV et lettres de motivation.
- Maintien de la scolarité : la scolarité est maintenue pour les mineurs accueillis.

PERSPECTIVE 2025

La prise de repas des agents au sein des services respecte les préconisations du Plan d'action énergie climat (PAEC). Cela inclut le tri des déchets et la mise en œuvre de pratiques visant à protéger l'environnement tel que la relance du compostage des biodéchets.

ANNEXES

GLOSSAIRE

Aléa climatique

Un aléa est un phénomène naturel susceptible d'entraîner des dommages aux écosystèmes et aux sociétés humaines. Ouragans, vagues de chaleurs, sécheresses, submersions figurent parmi ces aléas.

Anthropique

Dû à l'existence et à la présence d'humains.

Biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. La biodiversité forme le maillage de vie indispensable à l'Homme pour ses besoins primaires (oxygène, nourriture et eau potable).

Changement climatique

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) définit le changement climatique comme une modification durable du climat à l'échelle planétaire qui vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat couvert au cours de périodes comparables.

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

BEGES

Bilan des émissions de gaz à effet de serre.

PAEC

Plan d'action énergie climat, c'est le nom donné au plan de transition réglementaire du Département de l'Ardèche.

GES

Gaz à effet de serre. Les 3 GES anthropiques les plus importants sont le CO₂ (dioxyde de carbone), le CH₄ (méthane) et le N₂O (protoxyde d'azote). La vapeur d'eau (H₂O) est le GES le plus important de tous, mais l'humanité en émet en quantité négligeable au regard des quantités présentes dans l'atmosphère.

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Mobilité active

Mobilité nécessitant un effort physique de la personne qui l'utilise. La marche et le vélo en sont les principaux exemples.

Résilience

Capacité d'un écosystème, d'un biotope ou d'un groupe d'individus (population, espèce) à se rétablir après une perturbation extérieure (incendie, tempête, défrichement...).

Risque climatique

Un risque correspond à la concordance d'un aléa (ex : tempête, canicule, sécheresse), d'une situation d'exposition (présence de sociétés ou d'écosystèmes sur le lieu de l'aléa) et d'une situation de vulnérabilité (incapacité des populations/écosystèmes à résister à l'aléa puis à s'en rétablir). Il est possible de réduire le risque climatique en diminuant la vulnérabilité et l'exposition, et ce même avec des aléas climatiques croissants.

SPASER

Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

VAE

Vélo à assistance électrique

VFE

Véhicule à faibles émissions.

Vulnérabilité

Propension ou prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter.



Ardèche 
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - 82 boulevard de la Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

ardeche.fr